



24 octobre 2014

(14-6166)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 23 octobre 2014, est distribuée à la demande de la délégation de la Fédération de Russie.

Projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiatique modifiant la Décision de la Commission de l'Union douanière concernant le Système commun d'inspection conjointe d'objets et d'échantillonnage de marchandises (produits) faisant l'objet d'un contrôle (d'une supervision) vétérinaire n° 834 du 18 octobre 2011

La Fédération de Russie a notifié, au moyen du document G/SPS/N/RUS/14 (27 février 2013), le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiatique modifiant la Décision de la Commission de l'Union douanière concernant le Système commun d'inspection conjointe d'objets et d'échantillonnage de marchandises (produits) faisant l'objet d'un contrôle (d'une supervision) vétérinaire n° 834 du 18 octobre 2011. Ce texte a été adoptée en tant que Décision n° 94 du Conseil de la Commission économique eurasiatique du 9 octobre 2014. Elle entrera en vigueur le 19 novembre 2014. Le texte a été publié sur le site Web de la Commission économique eurasiatique le 20 octobre 2014, à l'adresse suivante:

<http://www.eurasiancommission.org/ru/Lists/EECDocs/635488834367146071.pdf>

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)

- Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa):

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission (Commission économique eurasiatique)
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures (Département des mesures sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires)
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)
Téléphone: +(7 495) 669 2400 (poste 5178)
Fax: +(7 495) 669 2415
Courrier électronique: kulagina@ecommission.org; dept_sanitary@ecommission.org

Texte(s) disponible(s) auprès de: [] autorité nationale responsable des notifications, [] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission (Commission économique eurasiatique)
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures (Département des mesures sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires)
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)
Téléphone: +(7 495) 669 2400 (poste 5178)
Fax: +(7 495) 669 2415
Courrier électronique: kulagina@ecommission.org; dept_sanitary@ecommission.org
